

B O U R S E D I R E C T

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 13 988 845,75 €
Siège social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
408 790 608 RCS Paris

-ooOoo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2017 LISTE DES CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMP DE L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

1/ Conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

- Signature d'un avenant au contrat de prêt subordonné à durée indéterminée conclu le 21 décembre 2012 avec la société E-VIEL réduisant le taux d'intérêt à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2016.
Membres concernés : Madame Dominique Velter, Monsieur William Wostyn
Approuvée par le Conseil de surveillance du 23 février 2016

- Signature d'un bail de sous-location avec la Société Viel et Compagnie-Finance pour les locaux situés au 374 Rue Saint-Honoré à Paris (1^{er}) dans lesquels ont été transférés le siège social.
Membres concernés : Monsieur Christian Baillet et Madame Dominique Velter
Approuvée par le Conseil de Surveillance du 26 avril 2016

2/ Conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de « cash-pooling » conclue avec la Société VIEL & Cie, actionnaire indirect de Bourse Direct.
Mandataires communs concernés : Madame Catherine NINI, Monsieur Christian BAILLET.
Approuvée par le Conseil d'administration en date du 17 juillet 2013.

- Prêt subordonné octroyé par la Société E-VIEL, actionnaire majoritaire de Bourse Direct détenant plus de 10 % des droits de vote.
Mandataires communs concernés : Madame Dominique VELTER et Monsieur William WOSTYN.
Montant du prêt subordonné : 14 millions d'euros pour une durée indéterminée avec un taux d'intérêt ramené à 2 % par an à partir du 1^{er} janvier 2016.
Approuvé par le Conseil d'administration en date du 7 décembre 2012, et modification autorisée par le Conseil de surveillance en date du 17 novembre 2014.

- Garantie à première demande, avec clause de retour à meilleure fortune, octroyé par la société E-Viel, actionnaire majoritaire de Bourse Direct détenant plus de 10 % des droits de vote.
Mandataires communs concernés : Madame Dominique VELTER, Madame Catherine NINI et Monsieur William WOSTYN.
Approuvée par le Conseil d'administration du 13 mars 2007.